

=====

SMPAS – Syndicat Intercommunal des Eaux

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28
Nombre de Conseillers en exercice : 28
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

Le trente juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'animation de la commune de Piégros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 23 juin 2025

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Jean-Paul DEVILLE, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Hélène SYLVESTRE, Christian GENCEL, Jean-François LEMERY, Patricia PUC, Bernard PUC, Frédéric TEYSSOT, Jean-Paul CHAIRON, Karine POIREE, Denise GUION, Karine OTTOGALLI-GILLES, Benoît CATIL, Bérangère DRIAY, Simon THOME

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Manuel GASCOIN

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES : Sylvain FRANCOIS, Laurent SAYN, Philippe RIBIERE, Dominique BENNEGENT, Cédric FERMOND, Damien MARCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien SYLVAIN

Objet : Avenant 2 pour la convention de mandat avec la commune de Saillans/ marché de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et de renouvellement des canalisations d'eau potable, dans le centre ancien de Saillans
N°2025-06-30-09

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil syndical que la commune de Saillans a donné mandat pour la mise en œuvre des réseaux d'eaux pluviales et la reprise de la voirie pour le projet sur le centre ancien de la commune de Saillans. Cette convention de mandat a été signée le 16 septembre 2022 et un premier avenant à été réalisé en 9 juillet 2024.

Monsieur Le Président rappelle les missions confiées au SMPAS :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé,
- Signature et gestion des marchés de maîtrise d'œuvre,
- Versement de la rémunération du maître d'œuvre,
- Préparation du choix du contrôleur technique et autres prestataires d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage,
- Signature et gestion des marchés de contrôle technique d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage,
- Versement de la rémunération du contrôleur technique et autres prestataires d'études ou d'assistance au maître d'ouvrage,
- Préparation du choix puis signature et gestion du contrat d'assurance de dommages, si nécessaire
- Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs,
- Signature et gestion des marchés de travaux et fournitures,
- Versement de la rémunération des entreprises et fournisseurs,
- Réception des travaux,
- Gestion financière et comptable de l'opération,
- Gestion administrative,

Le marché de travaux ayant modifié par avenant et la clef de répartition concernant les coûts ayant été revus, il convient d'acter l'avenant annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, le conseil syndical

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 026-252602255-20250701-2025063009-DE

- DECIDE d'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de rétrocession de la gestion du réseau réseaux d'assainissement en eaux usées et la reprise de la voirie pour le projet du Centre ancien à Saillans

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 1^{er} juillet 2025

Le Président, Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 01/07/2025
et publication le :

Le Président

